

SITE CLASSÉ

Arrêté du 13 juin 1913.

CRITÈRE : Artistique**TYPLOGIE :**

Monument naturel

MOTIVATION DE PROTECTION

Le classement a été manifestement motivé afin de conserver des essences rares introduites à des fins d'ornement dans le parc de l'ancien palais épiscopal devenu le musée départemental de Beauvais. Le noyer noir d'Amérique était à l'époque assez rare et présentait un port particulier.

DÉLIMITATION-SUPERFICIE

Emprise des arbres (0,01 ha)
« Le févier d'Amérique planté dans la cour intérieure du Palais de Justice de Beauvais (Oise) et le noyer noir d'Amérique planté derrière ce monument » (cf arrêté)

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

(Musée départemental de la ville de Beauvais).

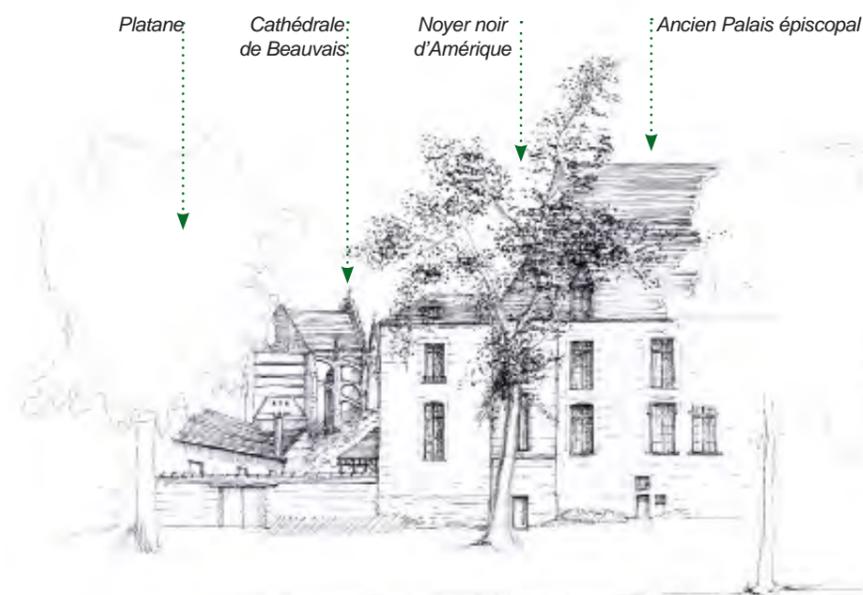
AUTRES PROTECTIONS :

. Ancien palais épiscopal classé Monument Historique en 1862

. Remparts gallo-romains dans l'ancien évêché classé MH en 1889, soubassements, tours semi-circulaires et vestiges inscrit (22 décembre 1941), autres remparts gallo-romains, inscrits (2 février 1949)

. Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais, classé MH en 1840.

. Abords de plusieurs Monuments Historiques.

**Les abords de l'ancien palais épiscopal au centre de la ville**

Le musée départemental de l'Oise est installé au cœur de la ville de Beauvais, à proximité de la cathédrale Saint-Pierre, dans l'ancien palais des évêques-comtes de Beauvais. Le bâtiment est un des plus beaux exemples d'architecture civile médiévale du département.

Classé monument historique, l'ancien palais s'appuie à l'ouest sur les remparts gallo-romains de la ville. Les luttes entre le pouvoir royal, l'évêque et la commune pouvaient être violentes et c'est à la suite du pillage de son palais par des Beauvaisiens révoltés que l'évêque Simon de Nesle fit construire en 1306 les deux tours de défense à l'entrée. Rare exemple d'architecture militaire du XIV^e, cet ensemble tourné vers la ville indique clairement quels étaient les ennemis de l'évêque.

La porterie du XIV^e siècle est reliée par une aile au palais renaissance construit sur les fondations d'un premier bâtiment du XII^e. Le palais renaissance fut élevé pour l'évêque Louis-Villiers de L'Isle-Adam (1497-1521) après le siège de Beauvais par Charles le Téméraire en 1472 et fortement restauré au XIX^e siècle.

Ce palais épiscopal a vu son usage transformé après la révolution. Occupé par les évêques-comtes de Beauvais jusqu'en 1792, il devint le lieu des séances de l'administration départementale, à laquelle succéda la Préfecture. En 1825, il redevient le siège de l'évêque de Beauvais. Palais de Justice de 1826 à 1973, le bâtiment fut rénové entre 1975 et 1987 afin d'accueillir le musée départemental de l'Oise.

(Source : dossier du site)





BEUVAIS
54 711 habitants
(Insee RGP 2010)

FRÉQUENTATION DU SITE
. Jardin du musée

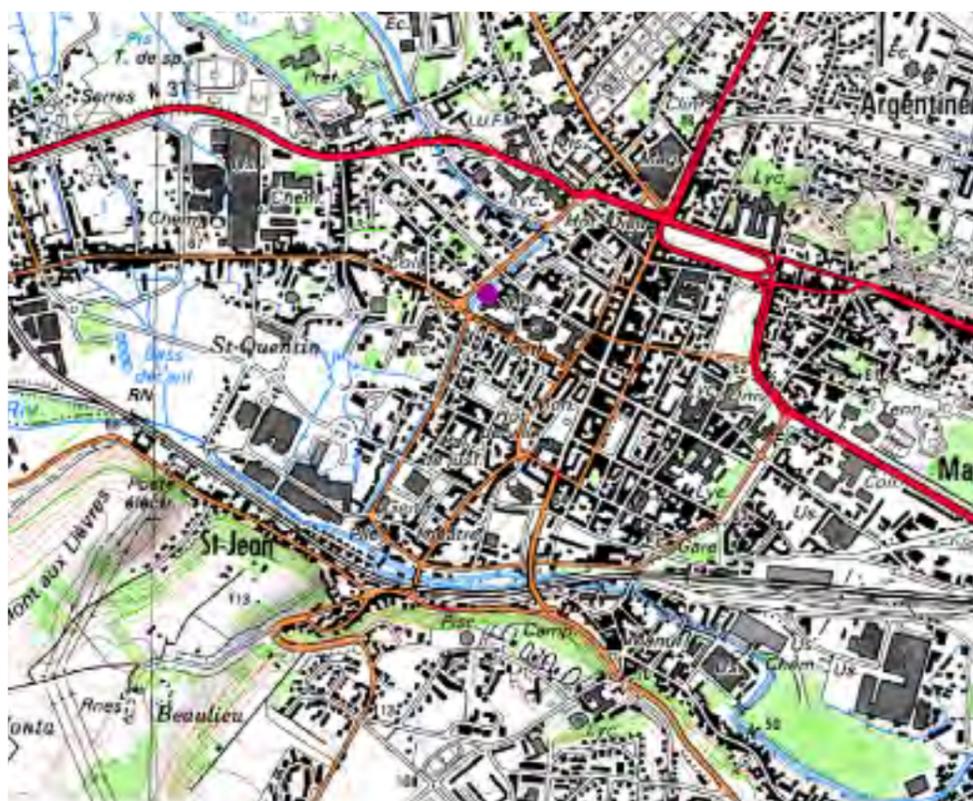
AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN
. Entretien du site par l'administration du Musée Départemental
. Document de gestion : absent

SIGNALÉTIQUE :
. Absente

MUTATIONS :
. Etat du site : dégradé
. Dynamiques naturelles

ENJEUX-PRÉCONISATIONS
. Devenir de la servitude de l'arbre disparu
. Elagage régulier du noyer noir, opération délicate à surveiller
. Signalétique sur l'histoire du lieu et l'emplacement de cet arbre remarquable.

POUR EN SAVOIR PLUS
. LEMAIRE R., *Beauvais hier et aujourd'hui*, Beauvais, éd. Horvath, le Coteau, 1986.
. ROL R. *Flore des arbres, arbustes et arbrisseaux, Tome 4 : essences introduites* - Paris, La Maison Rustique, 1965.
. TREMBLAY Victor, *Dictionnaire topographique, statistique, historique, administratif, commercial et industriel des villes, bourgs et communes du département de l'Oise, 1^{re} partie, Beauvais et ses 2 cantons*, Ed. E. Tremblay, Beauvais, 1846



Scan25® © IGN

Le jardin du Palais de Justice

Les motivations du classement n'ont pas été retrouvées, mais sans doute s'agissait-il de préserver des essences à l'époque assez rares, introduites à des fins d'ornement dans le parc de l'ancien palais épiscopal. Le févier d'amérique (*Gleditsia triacanthos*), planté dans la cour intérieure du palais, a disparu depuis longtemps. Il a été remplacé par un bosquet d'arbres.

Le noyer noir d'amérique (*Juglans nigra*) est situé derrière le musée départemental, entre la façade ouest et le boulevard Amyot d'Inville, à proximité de la rivière du Thérain. Cette essence fut introduite en Europe à la fin du XVII^e ou au début du XVIII^e siècle. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, elle fut souvent plantée dans les parcs et jardins. Elle s'est très bien adaptée et peut atteindre de grandes dimensions. L'Office National des Forêts conserve la photo d'un noyer noir de 420 cm à hauteur d'homme (La Tronche, Isère).

Le noyer noir du musée est placé au milieu d'un bouquet de huit arbres en bordure de la rivière qui clôt la propriété. Essence de pleine lumière qui se plaît dans les sols drainés et bien alimentés en eau, le noyer noir bénéficie ici de la présence du Thérain. C'est un grand arbre élancé d'environ 45 mètres de hauteur. Agé de près de 200 ans, il aurait été planté au début du XIX^e siècle lorsque le palais épiscopal servait de palais de justice. Il a atteint sa taille adulte depuis plus de cinquante ans. C'est un arbre au tronc large, sombre, et très élancé, d'une parfaite rectitude et sans défauts apparents. Quatre grosses branches se déploient en haut du tronc. Ses charpentières ont été raccourcies, pour des impératifs de sécurité (branches dépérissantes), mais également pour un motif moins impératif, dommageable pour la survie de l'arbre : la chute des feuilles sur le toit et les gouttières du musée. Les feuilles vert clair, presque jaune, illuminent la couronne de l'arbre. Un érable sycomore proche pourrait être supprimé afin de dégager l'espace et permettre une meilleure visibilité de l'arbre, surtout depuis le boulevard.

